



Retard de livraison impayé promoteur

Par **Sharp**, le **05/03/2018** à **11:49**

Bonjour à tous,
Mon projet Pinel devait être livré le 15 décembre 2017, le cabinet de gestion de biens arrivé sur place muni d'une procuration pour la prise de possession a trouvé les parties communes non achevées et le promoteur a donc décalé la date d'entrée des locataires. Entre temps la date a été redécalée 2 fois pour viser autour du 15 mai.
Bien évidemment le promoteur promet de rembourser à tous les clients les 5 mois impactés.
Malgré plusieurs relances ils n'ont toujours pas versé le 1er remboursement qui aurait dû être perçu en janvier, ceci dû à des "soucis de trésorerie", bien entendu je paie depuis le 1er janvier les mensualités pleines du crédit immo.
Quelles sont mes options juridiques pour obtenir mon remboursement svp ? Puis-je demander en surplus des indemnités de retard ?
Merci d'avance
François